



Fédération des Artisans Charcutiers-Traiteurs & Traiteurs

Région Pays de la Loire



SOMMAIRE

EDITO 44

INFOS EN BREF

Rencontre un PRO

Collectif Energie

Factures 2022 – Etes-vous au point ?

OPCO-EP : PCRH Prestation conseil TH

Comment intégrer un nouveau collaborateur

Démarche R.S.E. (Responsabilité Sociétale des Entreprises)

Chers Collègues bonjour,

Suite à un bilan plus que positif des fêtes de fin d'année, nous sommes confrontés aujourd'hui, et depuis le mois de janvier, à une légère baisse de chiffre d'affaires magasin et un effondrement de l'activité traiteur. En effet, ces deux premiers mois ont été très calmes et les prestations se font rares.

Malgré tout, restons positifs. L'allègement des mesures restrictives liées à la crise sanitaire ainsi que l'arrivée des beaux jours, nous permet d'espérer une relance de l'activité traiteur, les demandes de devis pour les réceptions à partir d'avril nous rassurent.

Dans l'anticipation de cette reprise, qui nous ferait du bien à tous, nous sommes évidemment ouverts au recrutement dans divers domaines. Comme pour beaucoup, le manque de personnel se fait ressentir et nous ne sommes pas débordés de candidatures... Que ce soit dans les domaines de la vente, de la production ou du service, nous peinons à trouver de nouveaux collaborateurs. Les entreprises sont en manque de personnel et cela donne naissance à de riches opportunités pour les personnes en recherche d'emploi.

Actuellement, nous pouvons observer une période idéale, favorisant l'embauche. Cette situation est une véritable aubaine pour des jeunes qui veulent travailler, se donner la peine. L'ascenseur social est en marche ! Ouvrant la voie à une possibilité de progression et d'évolution leur offrant de très belle perspective de carrière. Encore faut-il qu'il en ait conscience !

Des jours meilleurs sont à venir mais aujourd'hui il faut aller au contact de ces jeunes et moins jeunes pour leur expliquer tout ça, leur proposer des stages découverte ou pour les moins jeunes des stages d'immersion. Continuer à transmettre notre savoir-faire est primordial et pour cela, accueillir, faire découvrir, partager et former à notre métier, est essentiel pour pérenniser nos entreprises artisanales.

Je vous souhaite beaucoup de réussite, en espérant que cette crise sanitaire soit derrière nous.

Bien sincèrement,

Stéphane Brûlé



Tel : 07 84 41 17 19

Infos en bref

Finale du MAF CHARCUTIER TRAITEUR le 14 Mars 2022 au CEPROC
Région Pays de la Loire / Logan MENARD en apprentissage à la CHARCUTERIE DU
VIGNOBLE à VALLET 44.

FORMATION

Lundi 04/04/2022

Nouvelle CARTE PRINTEMPS ETE 2022

Lundi 02/05/2022

Les gestes de 1^{er} secours

Les CONCOURS charcuterie

16 Mars 2022 : Boudin noir et Pâté de Campagne

18 Mai 2022 : Fromage de tête et Saucisson à l'Ail fumé

ASSEMBLEE GENERALE : Lundi 28 Mars 2022

URMA 44 à SAINTE LUCE SUR LOIRE

Nous comptons sur votre présence.

Elisabeth DE CASTRO sera présente pour répondre à toutes vos questions.



Solutions Entreprise

PROTECTION SOCIALE

Santé et Prévoyance :
transformez vos obligations
en atouts pour votre
entreprise.

Contactez Audrey GUITTONNEAU :
06 08 68 66 49 / audrey.guittonneau@creditmutuel.fr

Crédit Mutuel

Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest - Société Anonyme Coopérative de Crédit à Capital Variable - RCS Nantes B 870 800 299 - Intermédiaire en opérations d'assurance n° ORIAS 07 003 758, consultable sous www.orias.fr - 10, rue de Rieux, CS 14003, 44040 Nantes Cedex 1.
Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurance de ACM VIE SA et ACM IARD SA, entreprises régies par le Code des assurances.

Comment faire connaître vos métiers ?

La région Pays de la Loire vous invite à vous inscrire sur le site

<https://www.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr/rencontreunpro/accueil>

Prenez quelques minutes pour vous inscrire

Un bon moyen de partager votre passion, vos expériences auprès de vos futurs apprentis, les personnes en reconversion, vos futurs repreneurs....

VOUS AIMEZ VOTRE MÉTIER ?

PARTAGEZ VOTRE EXPÉRIENCE !

Rencontre un pro

INSCRIVEZ-VOUS !

[choisirmonmetier-paysdelaloire.fr/rencontreunpro/accueil](https://www.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr/rencontreunpro/accueil)



UN ÉCHANGE INTÉRESSANT ENTRE UN PROFESSIONNEL ET UNE PERSONNE QUI CHERCHE SA VOIE

Lycéen ? Personne en reconversion ? Quoi de mieux que de se confronter à un professionnel pour connaître la réalité d'un métier !

UNE OPPORTUNITÉ DE FAIRE LA PROMOTION DE VOTRE MÉTIER

Un moyen d'attirer de futurs salariés dans des métiers, des secteurs d'activité ou des territoires méconnus

UNE PLATEFORME FLEXIBLE QUI S'ADAPTE À VOUS

En tant que professionnel, vous déterminez la fréquence des demandes. De plus, vous pouvez mettre son profil en veille en cas de surcharge ou de congés.

Des rencontres par téléphone, visio ou en présentiel : c'est vous qui décidez !

 **CARIFOREF**
Pays de la Loire

 **CHOISIR MON MÉTIER**
EN PAYS DE LA LOIRE

 **PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE**
Jeune Qualité Professionnel

 **Région PAYS de la LOIRE**

Collectif Energie

Vous en avez entendu parler dans les médias, et certains l'ont malheureusement constaté sur leurs premières factures 2022, le prix de l'énergie a explosé depuis l'année dernière : +400% sur le prix du marché de gros de l'électricité, et +450% sur le prix du gaz.

Cette hausse a des conséquences lourdes pour certaines entreprises dont certaines sont obligées de fermer.

Face à cette situation, l'État diminue fortement la taxe CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité) pour une durée d'un an, afin de limiter la hausse de la facture d'électricité.

La CSPE est une taxe qui représentait environ 20% de votre budget d'électricité.

Si jusqu'à présent et depuis 2016, la CSPE s'élevait à 22,50 € le MWh, à partir de février 2022 et pendant un an, cette taxe sera d'un montant de 0,50€ par MWh.

L'énergie n'a jamais été aussi coûteuse, comment limiter l'impact sur vos factures ?

Le but est d'éviter le dernier moment à votre date d'échéance, pour faire un appel d'offre où les prix sont moins attractifs. Vous risquez de souscrire à un nouveau contrat au prix fort sans bénéficier des leviers vous permettant de limiter la hausse de votre budget énergie.

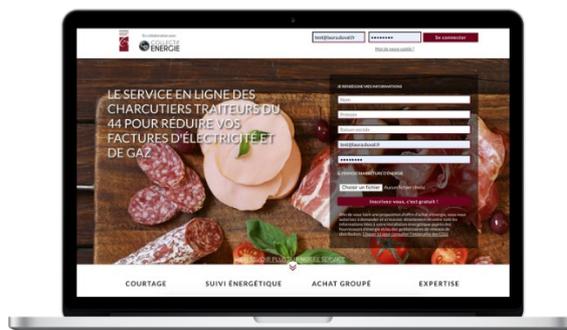
Le deuxième conseil est de prévoir vos contrats d'énergie sur le long terme. En effet en contractant dès maintenant pour les années à venir, vous subirez moins les fluctuations du marché.

Ce partenariat est plus que jamais d'actualité !

Vous souhaitez être contacté par un conseiller ?

Envoyez vos factures d'énergie* sur le lien ci-dessous :

<https://charcutiertraiteur44.collectifenergie.com/>



Ou par courrier en indiquant bien vos coordonnées (mail et téléphone) :

Collectif Energie, 16 Rue Marceau, 44000 Nantes

Collectif Energie reste à votre disposition au 02 28 22 94 29
et par mail à inscription@collectifenergie.com.

*** Pour vos contrats d'électricité, adressez-nous une facture été (période avril / octobre) ainsi qu'une facture hiver (période novembre / mars). Pour vos contrats de gaz, adressez-nous votre dernière facture mentionnant votre date d'échéance.**



Teyssier[®]

UN SAVOIR-FAIRE RARE
AU CŒUR DES MONTS D'ARDÈCHE



Factures 2022 : êtes-vous au point ?

Vous le savez : toute entreprise qui vend un bien ou une prestation de services à une autre entreprise est tenue de lui délivrer, dès la réalisation de la livraison ou de la prestation de services, une facture comportant un certain nombre de mentions obligatoires. À ce titre, nous vous invitons à profiter de ce début d'année 2022 pour vérifier que vos factures sont bien conformes à la réglementation. Et aussi à commencer à vous préparer à la facturation électronique qui s'imposera à vous dans quelques années. Voici un point sur ce sujet.

[Les mentions obligatoires sur les factures](#)

Vos factures doivent comporter un certain nombre de mentions à caractère général imposées par la loi. Certaines mentions doivent également être indiquées sur les factures pour avertir de l'application d'un régime spécifique en matière de TVA.

Les mentions générales

Vos factures doivent comporter un certain nombre de mentions à caractère général, qui sont reproduites sur le modèle ci-dessous :

SARL DUPONT ①
252, Z.I. de la République
86100 CHÂTELLERAULT
Siège social : 19, rue Thiers
86000 POITIERS
Tél. : 05 49 50 63 25
SARL au capital de 22 000 €
SIREN 334 001 816 RCS Poitiers
N° de TVA intracommunautaire :
FR

② **Établissement DURAND**
7, rue Louis Pasteur
86300 CHAUVIGNY
N° de TVA intracommunautaire :
FR

③ Châtelleraut,
le 10 janvier 2022

④ **Facture n° 25 328**
Bon de commande n° 6341

Code	⑤ Désignation	⑤ Quantité	⑥ Prix unitaire HT	⑥ Taux TVA	⑥ Montant HT
A 316	Arbres X	500	2,50 €	10 %	1 250,00 €
B 617	Engrais Y	100 kg	1,50 €	10 %	150,00 €
D 38	Tuteurs Z	500	2,25 €	20 %	1 125,00 €
⑦ REMISE GLOBALE					
				Total HT ⑥	2 525,00 €
				Total TVA ⑥	365,00 €
				Total TTC ⑥	2 890,00 €

Détail de la TVA ⑥

Montant HT	Taux	Montant TVA
1 400,00 €	10 %	140,00 €
1 125,00 €	20 %	225,00 €

À régler au plus tard le 10 mars 2022 ⑧
En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités de 10 % par mois de retard. ⑧
En outre, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera due. ⑨
Conditions d'escompte : 0,3 % par mois entier en cas de règlement anticipé. ⑩
Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom ou par carte bancaire ⑪
en sa qualité de membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale.

1 - Le nom de votre entreprise, ou la dénomination sociale, la forme juridique et le montant du capital social s'il s'agit d'une société, l'adresse du siège social, le numéro SIREN, la mention du registre du commerce et des sociétés (RCS) de l'entreprise suivie du nom de la ville dans laquelle elle est immatriculée, ainsi que son numéro individuel d'identification à la TVA ;

2 - Les nom et adresse de votre client (et l'adresse de facturation si elle est différente de l'adresse du client) ainsi que, le cas échéant, son numéro individuel d'identification à la TVA, notamment en cas de livraisons intracommunautaires ;

3 - La date de la facture ;

4 - Le numéro de la facture et l'éventuel numéro du bon de commande ;

5 - La désignation précise et la quantité des produits ou des services ;

6 - Le prix unitaire hors taxes (HT) de chaque produit ou service, le taux de TVA applicable à chacun d'eux et le montant total HT correspondant, le détail de la TVA (pour chaque taux de TVA, le montant HT des produits soumis au même taux de TVA et le montant de TVA correspondant), le prix total HT, le montant total de la TVA et le prix toutes taxes comprises (TTC) ;

7 - Toute réduction de prix (remise, rabais) acquise à la date de la vente (ou de la prestation de services) et directement liée à cette opération ;

8 - La date à laquelle le règlement doit intervenir et le taux des pénalités exigibles en cas de paiement après cette date ;

9 - L'indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement due en cas de paiement tardif ;

10 - Les conditions d'escompte éventuellement applicables en cas de paiement anticipé ;

11 - Si vous êtes adhérent d'un centre de gestion agréé, la mention selon laquelle vous acceptez les règlements par chèque ou par carte bancaire.

Attention : le défaut de facturation ou l'omission d'une mention obligatoire sont susceptibles d'être sanctionnés par une amende administrative pouvant s'élever à 75 000 € pour une personne physique et à 375 000 € pour une personne morale (une société, une association...).

Les mentions spécifiques à certaines opérations

Certaines mentions relatives à l'application d'un régime spécifique en matière de TVA doivent également être indiquées sur les factures.

Ainsi, si l'opération que vous facturez est exonérée de TVA, vous devez mentionner sur vos factures la référence à la disposition du Code général des impôts ou de la directive communautaire en vertu de laquelle l'opération bénéficie de cette exonération.

Autre cas particulier, si vous êtes soumis au régime de la franchise en base de TVA, vous devez obligatoirement mentionner : « TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts ». Aucun montant ni taux de TVA ne devant évidemment figurer sur vos factures dans ces deux hypothèses.

Enfin, parfois, c'est le client qui est redevable de la TVA, ce qui vous dispense de facturer cette taxe. On dit alors que le client « autoliquide » la TVA. Les factures correspondantes doivent alors impérativement comporter le numéro d'identification à la TVA du client et la mention : « Autoliquidation ».

Attention toutefois, en cas de livraison intracommunautaire, c'est-à-dire lorsque vous vendez un bien à une entreprise assujettie à la TVA dans un autre État membre de l'Union européenne et que ce bien est expédié hors de France, c'est la disposition qui fonde l'exonération de TVA (article 262 ter I du Code général des impôts) qui doit être indiquée sur la facture, en lieu et place de la mention « Autoliquidation ». Et n'oubliez pas, là aussi, de faire apparaître le numéro d'identification à la TVA de l'acheteur.

Et les ventes aux particuliers ?

S'agissant des ventes de produits à des particuliers, l'émission d'une facture n'est obligatoire que si le client le demande ou s'il s'agit d'une vente à distance. Dans les autres cas, il vous suffit de remettre un simple

ticket de caisse à votre client. Et pour une prestation de services réalisée pour un particulier, vous êtes tenu d'établir, sinon une facture, tout au moins une note, dès que le prix est supérieur à 25 € TTC ou si votre client vous le demande.

La facture électronique

Une fois les factures établies, vous avez le choix de les transmettre au format papier ou de façon dématérialisée, sauf à l'égard de vos clients du secteur public (État, collectivités territoriales...) pour lesquels la facturation électronique est de rigueur. Une facture électronique qui va devenir obligatoire dans les années à venir à l'égard de tous vos clients professionnels, établis en France, qui relèvent de la TVA.

Initialement prévue pour 2023, l'obligation de facturation électronique a été retardée de plusieurs mois afin de laisser le temps aux entreprises de s'y préparer, notamment en adaptant leur système d'information.

Une facture électronique, c'est quoi ?

Une facture électronique est une facture qui doit être créée, transmise, reçue et archivée sous forme électronique. Autrement dit, l'ensemble du processus de facturation doit être dématérialisé. Ainsi, une facture créée sur support papier, puis numérisée pour être envoyée et reçue par mail, ne constitue pas une facture électronique mais une facture papier.

Une obligation progressive

La facturation électronique va progressivement s'imposer aux entreprises. Ainsi, à partir du 1^{er} juillet 2024, toutes les entreprises devront être en mesure de recevoir des factures électroniques. L'obligation d'émettre de telles factures, elle, entrera en vigueur de façon échelonnée en fonction de la taille de l'entreprise. Elle s'appliquera à compter :

- du 1^{er} juillet 2024 pour les grandes entreprises ;
- du 1^{er} janvier 2025 pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI) ;
- du 1^{er} janvier 2026 pour les petites et moyennes entreprises (PME) et pour les micro-entreprises.

Pour satisfaire à cette nouvelle obligation, les entreprises devront avoir recours à une plate-forme de dématérialisation, comme le portail public Chorus Pro. En pratique, vous adresserez vos factures à vos clients professionnels par l'intermédiaire de cette plate-forme, laquelle se chargera de l'envoi effectif des factures électroniques à la plate-forme de dématérialisation utilisée par votre client. Vous n'enverrez donc plus directement vos factures à vos clients professionnels.

Manuel VALLEE

Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes <https://www.auditia.fr/>



MIN de Nantes Métropole

71 Boulevard Alfred Nobel - 44400 REZE
Tél. 02.51.72.92.35

Horaires d'Ouverture

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi :
5h30-12h & 14h30-17h30
Samedi : 6h-12h

Site web : www.berjac.fr



Quand la MAPA
me protège,
c'est bon pour moi,
ma famille
et mon commerce!

Publ. 2018/19 - Janvier 2021 - 500x350 - Crédits photos : Getty Images

Protéger votre commerce et votre matériel est essentiel pour votre activité au quotidien. Mais vous protéger vous-même est aussi indispensable, car votre savoir-faire est la clé de la pérennité de votre entreprise et de la sécurité financière de votre famille.

Voici pourquoi nous vous proposons une protection globale pour assurer votre tranquillité quoi qu'il arrive. Avec l'assurance multirisque commerce MAPA, vous protégez vos revenus et vos équipements. Avec l'offre prévoyance, vous préservez votre activité en cas d'arrêt de travail à la suite d'un accident, d'une maladie et vous assurez l'avenir financier de votre famille en cas de décès.

Avec la MAPA, votre passion est entre de bonnes mains.

Pour nous contacter :

Agence MAPA Nantes
1 Quai Hoche
44200 NANTES
02 40 89 63 07



L'assureur dédié aux
professionnels de l'alimentaire

Société d'Assurance Mutuelle à cotisation variable.
Entreprise régie par le Code des Assurances.
Inmatriculée au Répertoire National des Entreprises sous le numéro 775 965 038 000 66.

www.mapa-assurances.fr

0 800 865 865 Service à votre
portée

ISO 9001
DEPUIS
2002

GUÉRENDE

2 rue Alphonse DAUDET
44350 Guérande
T. 02 40 42 92 92
guerande@auditia.fr

PONT-CHÂTEAU

Le Point du Jour - Le Chêne Vert
44160 Pont-Château
T. 02 28 54 05 40
pont-chateau@auditia.fr

NANTES

98 Rue du Leinster
44240 La Chapelle Sur-Erdre
T. 02 28 07 01 23
nantes@auditia.fr

SAINT-NAZAIRE

4 rue de l'Étoile du Matin - CS 60159
44613 Saint-Nazaire Cedex
T. 02 40 70 40 08
saint-nazaire@auditia.fr

LA ROCHE-SUR-YON

67 Rue Clair Bocage
85000 Mouilleron-le-Captif
T. 02 28 07 01 23
larochesuryon@auditia.fr

PORNIC

ZAC de l'Europe - Rue du traité de Paris
44210 Pornic
T. 02 28 53 02 55
pornic@auditia.fr

LES
HOMMES
DEVANT
LES
CHIFFRES **Auditia**
EXPERTS-COMPTABLES ET
COMMISSAIRES AUX COMPTES INDÉPENDANTS

AUDITIA VOUS
ACCOMPAGNE
DEPUIS PLUS DE
60 ANS, DANS LES
MOMENTS FORTS
DE VOTRE VIE
D'ENTREPRENEUR.

→ www.auditia.fr

Pour rappel – demos RATIONAL
Les jeudi 17 et lundi 21/03/2022 A COUERON



**ÉQUIPEMENTS et SERVICES POUR LA RESTAURATION,
LES MÉTIERS DE BOUCHE ET LA COLLECTIVITÉ**

7 rue du Meunier - PA du Moulin - 44880 SAUTRON

Tél. 02 40 72 81 00 · Fax 02 40 72 02 71

contact@equipservice44.fr

www.equipservice44.com

EUROCHEF

www.eurochef.fr

OPCO-EP

Peux-vous accompagner dans vos démarches pour réaliser l'entretien professionnel avec la mise en place de la PCRH.
Prise en charge à 100 %

QUE JAMAIS
À VOS CÔTÉS

Être accompagné

PRESTATION CONSEIL RH

DES CONSEILS POUR RELANCER VOTRE ACTIVITÉ JUSQU'À 100 % FINANCÉS

Pour mieux rebondir, l'Opco EP soutient le **développement économique et la stratégie de votre entreprise grâce à une prestation de conseil RH.**

PRESTATION CONSEIL RH

C'est quoi?

Un **accompagnement sur-mesure** par un expert en ressources humaines. Cette prestation est cofinancée par l'État et l'Opco EP jusqu'à 100 %.

1 Bénéficiaires

Les entreprises de moins de 250 salariés relevant de l'Opco EP.

2 Contenu

- **Accompagnement** à la reprise de l'activité économique dans le contexte de la crise sanitaire.
- **Anticipation** de vos besoins en compétences.
- **Accompagnement** à la gestion des emplois et parcours professionnels dans le cadre des transitions collectives.
- **Recrutement** et intégration des salariés dans l'entreprise.
- **Professionalisation** de la fonction RH dans l'entreprise.
- **Amélioration** du dialogue social et des relations sociales dans l'entreprise.

3 Avantages

Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé, par un consultant spécialisé, pour répondre à vos besoins en matière de gestion des ressources humaines en vue de la reprise économique.

4 Financement

Grâce au concours de l'État, financement par l'Opco EP de :

- **100 %** pour les entreprises de moins de 50 salariés,
- **50 % à 100 %** pour les entreprises de 50 à 249 salariés.

5 Démarche

- **Consultez** l'annuaire des prestataires recensés par l'Opco EP sur opcoep.fr
- **Contactez** votre **conseiller Opco EP.**

Plus d'informations:
opcoep.fr

L'Opco des Entreprises de Proximité,
votre allié au quotidien.

MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION
Le Travail
Change
l'Économie

OPCO EP
Opérateur de compétences
des Entreprises de Proximité

OPCO EP - Mars 2021 - crédits photo : istock



Recruter

INTÉGRER SON NOUVEAU COLLABORATEUR

RECRUTER RAPIDEMENT ET SÉCURISER L'INTÉGRATION DE SON COLLABORATEUR

Intégrer son nouveau collaborateur

C'est quoi ?

Vous avez besoin de recruter un collaborateur maintenant ? Vous pouvez désormais choisir immédiatement votre collaborateur et pérenniser son intégration, par un parcours de formation sur-mesure, dans votre entreprise⁽¹⁾.

1 Bénéficiaires

- Entreprises de moins de 50 salariés, relevant de l'Opco EP.
- Salariés en CDI, recrutés depuis moins de 6 mois.

2 Contenu

- Le parcours de formation, spécifiquement adapté au poste de travail, peut se dérouler en interne, en intra entreprise⁽²⁾, ou en inter-entreprise⁽³⁾, et mixer plusieurs modalités pédagogiques, en fonction des besoins des entreprises : distanciel, présentiel...
- Votre conseiller Opco EP vous accompagne dans la construction et la mise en œuvre du parcours de formation

(1) dans le respect des décisions paritaires de l'Opco EP

(2) formation intra entreprise : formation sur-mesure dispensée par un prestataire externe, au sein de l'entreprise.

(3) formation inter-entreprise : formation dispensée par un prestataire externe, à l'extérieur de l'entreprise.

Plus d'information : opcoep.fr

L'Opco des Entreprises de Proximité, votre allié au quotidien.



3 Durée

- La durée maximale du parcours est de 200 h (formation hors situation de production). Une dérogation est possible jusqu'à 400 h après étude et analyse de votre demande.
- La formation doit impérativement **démarrer dans les 6 mois** au plus tard suivant la signature du CDI, et se **terminer dans les 12 mois** au plus tard, toujours suivant la signature du CDI.

4 Financement

- Pour la formation interne : prise en charge forfaitaire de 15 € de l'heure,
- Pour la formation externe : prise en charge au réel, dans la limite de 50 € de l'heure.

5 Démarche

- ✍️ [Contactez votre conseiller Opco EP.](#)

OPCO EP - 15.02.022



CHAMPENOIS
COLLECTIVITÉS

PRODUITS ET MATÉRIELS D'HYGIÈNE
EMBALLAGE ALIMENTAIRE
ÉQUIPEMENTS DES MÉTIERS DE BOUCHE



www.champenois.heegeo.fr

2 rue de la Futaie - ZAC du Taillis
44840 LES SORINIÈRES
Tél. : 02 40 92 17 77



Jaeger

DEPUIS 1924

L'hiver approche, marquant le début des festivités, des repas traditionnels et savoureux. Jaeger accompagne au quotidien, les bouchers charcutiers traiteurs. Découvrez notre recette gourmande de

BOUDIN BLANC Saveur crème giroles



2 mix complets à utiliser à chaud ou à froid :
SCP BOUDIN BLANC NF pour une qualité supérieure
LCA BOUDIN BLANC pour une qualité choix

Ingrédients

300 g de viande de volaille	100 g de LCA Boudin Blanc C80068705
200 g de gorge de porc	2 g d'Arôme N5 8011241399
150 g de maigre de porc	60 g de Marinade saveur crème giroles R112235
350 g de lait chaud	50 g de Mélange Forestier 8041181666
15 g de calvados	

Préparation

Cuire et émincer les champignons.
Au broyeur, passer les viandes à la plaque 2 à 3 mm.
Bien affiner les viandes à la cutter.
Ajouter le LCA Boudin Blanc puis la Marinade saveur crème giroles.
Ajouter progressivement le lait chaud (50°C max) et l'Arôme N5.
Finir l'émulsion.
Ajouter les champignons en vitesse mélange pour de beaux marquants.
Embossier en menu de porc 32-34.
Cuire dans l'eau à 80°C, de préférence, ou au four vapeur saturée pendant 20-25 min.
Refroidir par douchage ou en bain d'eau froide.

Demandez nos autres recettes :

Contactez Wilfried PENNETIER - 06 16 42 78 84 - wilfried.pennetier@captraiteur.fr

CAP TRAITEUR (GROUPE SOLINA) | 6 rue Robert Molinon - 95190 Goussainville | Tel +33(0)1 34 38 87 85

SOLINA

DEMARCHE R.S.E. (Responsabilité Sociétale des Entreprises)

L'U2P est lauréat d'un appel à projet lancé par l'ANACT (Agence Nationale d'Amélioration des Conditions de Travail) portant sur l'accompagnement du changement dans les entreprises.

Ces changements peuvent être d'ordre et de nature différents :

- Traitement et réduction des déchets
- Amélioration des conditions de travail
- Approvisionnement local
- Management coopératif/participatif
- ...

Nous sommes convaincus que demain, ces sujets seront de réelles opportunités de développement et pourront conditionner l'accès à certaines aides financières.

Vous êtes déjà engagés sur un ou des changements dans votre entreprise et souhaitez aller plus loin dans votre démarche

Une première réunion 03.03.2022 s'est déroulée pour une Présentation par l'U2P et l'AGENCE DECLIC spécialisée dans la RSE.

Vous êtes déjà engagés sur un ou des changements dans votre entreprise et souhaitez aller plus loin dans votre démarche.

Nous recherchons des entreprises qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche.
Prendre contact avec la Fédération des Charcutiers Traiteurs 02.51.85.08.66

ARTISANS, COMMERÇANTS

Avec Petit Forestier,
louez un véhicule frigorifique
parfaitement adapté
à votre métier !

Sirha 2021
Retrouvez-nous
stands 3F70 et 3F84

N° Vert 0 800 100 296

www.petitforestier.com

PETIT FORESTIER
Le Loueur de Froid

Simplification des démarches professionnelles : ouverture de portailpro.gouv.fr

Bonjour,

Afin de simplifier la vie des entreprises, un nouveau service en ligne destiné à faciliter vos démarches fiscales, sociales et douanières vient d'ouvrir à votre intention : portailpro.gouv.fr

Ce portail, conçu en liaison avec un panel d'entreprises afin de répondre au mieux à vos attentes, a été développé par la Direction générale des Finances publiques, les Urssaf et la Direction générale des Douanes et Droits indirects.

Pour simplifier votre gestion quotidienne, portailpro.gouv.fr vous offre la possibilité :

- de bénéficier d'une connexion unique et sécurisée vous donnant accès sans réauthentification aux services impots.gouv.fr, urssaf.fr et douane.gouv.fr et au premier site partenaire net-entreprises.fr ;
- de disposer d'une vision d'ensemble de vos obligations et échéances fiscales, sociales et douanières grâce à un tableau de bord unique et personnalisé ;
- de réaliser vos déclarations et de payer vos impôts et cotisations depuis un seul site ;
- de dialoguer de manière simple et sécurisée avec les Impôts, les Urssaf et la douane à travers une messagerie intégrée.

Ouvert à tous les professionnels, sans restriction de taille ou de statut, portailpro.gouv.fr propose des services plus particulièrement adaptés aux travailleurs indépendants employeurs, PME / TPE et ETI.

Si vous le souhaitez, vous pouvez vous connecter dès maintenant à portailpro.gouv.fr pour vous créer un compte puis consulter votre situation ou effectuer vos démarches.

Nos portails urssaf.fr, impots.gouv.fr et douane.gouv.fr restent accessibles et utilisables dans les conditions habituelles.

Nous espérons que ce nouveau portail simplifiera la réalisation de vos démarches auprès de nos services.

La Direction générale des Finances publiques,
La Direction générale des Douanes et Droits indirects,
L'Union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales



Pour votre sécurité :

- ne répondez jamais à un courriel vous demandant votre numéro de carte bancaire ou une copie de vos pièces d'identité ;
- vérifiez toujours l'adresse de l'expéditeur des messages avant de les ouvrir. Pour la DGFIP, la partie droite de l'adresse doit être égale à @dgfip.finances.gouv.fr. Sinon, il s'agit d'un message frauduleux.

NOS PARTENAIRES 2022

